

N/REF : **CIRCULAIRE N° 7 / 2021**

Objet : Nouveau modèle de carte verte

Paris, le 30/09/2021

Madame, Monsieur,

Le Conseil des Bureaux a été informé par la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies que le code pays utilisé sur les cartes vertes pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord passera de « GB » à « UK » à compter du 28 septembre 2021. Un nouveau modèle de la carte verte a été adressé à tous les Bureaux.

Il vous est rappelé que le Bureau Central Français ne diffuse jamais le recto de la carte verte par circulaire pour des raisons de sécurité. Ce recto est communiqué exclusivement aux compagnies d'assurances, à leur demande, laquelle doit être adressée à l'Entité Support (entite.support@bcf.asso.fr).

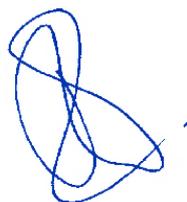
Le délai d'actualisation de la carte verte étant de deux ans, la version actuelle restera donc valable jusqu'au 28 septembre 2023. Durant cette période transitoire, les deux formats de documents seront considérés comme valides.

À compter du 29 septembre 2023, seules les cartes vertes avec le code pays « UK » seront considérées comme valides.

L'Entité Support reste à votre disposition pour toute autre information complémentaire.

Nous vous prions de croire, **Madame, Monsieur**, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur du BCF



Jean-Pierre TELLOLI